L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 SEPTEMBRE 1865. — Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 21 SEPTEMBRE.

DRAKE & MARKHAM, rue du Camp No. 56, ont en [illegible] des souliers balmoral marroquins fins, à semelle en caoutchouc, pour l'humidité, pour dames, demoiselles et enfants.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

FEUILLETON.
Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par S. E. Murphy—dans la salle d'encan, au premier, No. C7, rue des Magasins, le fonds de quincaillerie, ferblanterie, lampes, &c., &c.

Par McCutron & Landry—au Masonic Hall, un assortiment général de meubles.

Par Samuel Turpin — sur la Levée, entre les deux marchés, au débarcadère de la goelette Harriet, vin de Bordeaux en barriques.

Ni Optimiste ni Pessimiste.

Nous ne sommes pas de ceux qui se laissent détourner de leur voie par l'entraînement des controverses, et les plaisanteries anodines d'un confrère ne nous feront jamais dévier du sentier que nous nous sommes tracé. Quand un journal a la prétention d'être indépendant—et c'est là notre prétention—il doit suivre les règles d'une stricte impartialité. Tandis que les journaux qui font de l'opposition quand même trouvent à redire à tout ce que fait l'administration, et que ceux qui jouissent du patronage officiel trouvent tout pour le mieux dans le meilleur des mondes possible, un journal indépendant, qui veut être réellement digne de ce titre, doit tantôt approuver et tantôt blamer suivant les exigences de la vérité et de l'intérêt public.

Si le *Southern Star* ne s'était pas laissé aveugler par son désir de défendre quand même le gouverneur Wells contre des attaques imaginaires, il aurait compris quel était le véritable mobile de notre conduite, et au lieu d'une critique acrimonieuse sur notre article d'avant-hier, il aurait donné à ses lecteurs des renseignements sérieux capables de les rassurer sur l'avenir assez sombre, dont nous avions, à son dire, tracé un tableau exagéré d'une façon extravagante.

Il est bon, il est utile d'encourager les citoyens et de leur prêcher sur tous les tons les vertus merveilleuses de cette maxime "aide-toi, le ciel t'aidera." C'est ce que nous avons fait, au début, alors qu'à la suite de la reddition du pays aux armées fédérales, tant de gens se laissant aller au désespoir se montraient disposés à jeter le manche après la cognée.

A diverses reprises, nous avons cherché à remonter le moral des populations, et un de nos arguments a été de faire valoir les bonnes dispositions qui animaient le gouverneur Wells et le président Johnson. Mais quand, la réaction se faisant, nous avons vu la confiance sur le point d'engendrer l'indifférence et l'apathie, alors, nous avons dû changer de langage, gourmander la paresse des électeurs, morigéner les indifférents, et stimuler le zèle des tièdes. Y avait-il contradiction entre ces deux rôles. Non, nous combattions, d'une part, les pessimistes et nous cherchions de l'autre à détruire les illusions des optimistes.

L'attitude que nous avons eue vis-à-vis des populations, nous l'avons eue également vis-à-vis des autorités. Nul n'a plus sincèrement que nous rendu justice aux excellentes intentions du gouverneur Wells et du maire Kennedy. Nous nous rendions parfaitement compte des difficultés sans nombre qu'ils auraient à surmonter et nous nous attendions assurément à les voir rencontrer sur leur route périlleuse quelque pierre d'achoppement. Fallait-il alors, si nous les voyions s'égarer, garder un complaisant silence? Notre devoir, comme journaliste n'était-il pas, au contraire, de les avertir du danger, ou de signaler la faute si, dans notre conviction, il y avait faute? C'est ce que nous avons fait, et on nous rendra cette justice de dire que nous l'avons toujours fait en termes convenables et sans nous écarter du respect que nous avons pour le caractère et la personne de nos gouvernants.

Telle a été, en termes généraux, notre ligne de conduite à l'égard du peuple et à l'égard des autorités. Ce qui précède est une réponse suffisante aux généralités de la critique du *Southern Star* sur notre article relatif aux campagnes. Plus spécialement notre confrère nous reproche deux choses: l'exagération de notre tableau pittoresque, comme il l'appelle, et l'injustice de nos "insinuations" contre le gouverneur Wells.

Y avait-il exagération dans la peinture que nous avons faite de la détresse actuelle des paroisses intérieures de la Louisiane occidentale? Qu'on interroge, à ce sujet, tous ceux qui arrivent des Attakapas et qui ont suivi la ligne du chemin de fer des Opelousas! Qu'on lise les mémoires rédigés par les comités des paroisses inondées et l'on verra si nous avons outrepassé la réalité. Est-il vrai que la prolongation des pluies aura un effet désastreux sur la petite récolte de coton? Est-il exact de dire que si on ne répare pas les levées, la majeure partie de la Louisiane occidentale sera sous l'eau à la première forte crue du Mississippi?

Quand nous avons dit que le tableau de l'avenir était encore plus sombre que celui du présent, nous ne l'avons fait que d'une manière hypothétique et le tort de notre confrère a été de prendre des interrogations pour des affirmations. Dans l'art oratoire il est permis à celui qui sonne l'alarme et signale un danger d'user de quelques métaphores pour surexciter le zèle de ceux qui ont pour intérêt ou pour devoir de le conjurer.

Le *Star* reconnaît que la condition du pays est affligeante, et il ne met pas en doute "la nécessité de faire tout ce qui sera possible pour essayer de l'améliorer aussi rapidement et aussi complètement que possible", mais il crie à l'exagération et nie que le pays soit entraîné vers un abîme. Nous espérons bien, nous aussi, que la ruine du pays n'est pas irrémédiable, et si nous avons posé la question, c'était bien dans le but qu'on y répondit négativement. Que le *Star*, au lieu de critiquer nos tableaux, aborde le fond même des questions à résoudre pour remédier au mal, et nous serons heureux de reconnaître que nos craintes étaient exagérées, s'il est en son pouvoir de nous rassurer sur les dangers d'une inondation, sur les résultats de la récolte de cette année, et sur la possibilité de remettre en culture pour l'année prochaine les quatre cinquièmes des terres restées en friche faute de bras. Les discussions de la presse sont désirables lorsqu'elles doivent avoir pour effet de faire jaillir la lumière sur les points obscurs. Il ne faut ni exagérer le péril ni le dissimuler, il faut y faire face et le combattre corps à corps dans toute sa réalité. Un homme averti en vaut deux, dit un vieux proverbe.

A propos de nos observations sur le gouverneur Wells, le *Star* se montre beaucoup plus susceptible que ne le serait l'honorable gouverneur lui-même. Nous savons que le gouverneur Wells a fait beaucoup pour la réorganisation politique de l'Etat, et nous avons approuvé, comme tout le monde, l'esprit qui l'a guidé dans ses choix. Mais il reste encore plus à accomplir, et le gouverneur Wells aurait tort, comme l'insinue l'éditeur du *Star*, de n'attacher aucune attention aux questions que nous avons posées. S'il y a dans les termes de notre article quelques symptômes d'impatience, ils ne font que traduire le sentiment de l'opinion publique dont nous sommes l'écho. Nous n'avons pas la prétention d'imposer au gouverneur des conseils. Il suffit, comme nous, quels que soient les citoyens dont l'aide est indispensable [illegible] Quel que soit le sentiment qu'on [illegible] jamais été de [illegible]

en force ou de sa capacité, il est des circonstances où il doit éprouver le besoin de s'appuyer sur d'autres intelligences. Le pays veut être rassuré, il trouve qu'il a assez attendu, et nous sommes arrivés à un point où il devient nécessaire de recourir au pouvoir primordial, au peuple dans sa capacité souveraine. Que le gouvernement convoque immédiatement une convention, et l'illégalité de la convocation—s'il y a illégalité—sera couverte par la nécessité du salut public et par la ratification même résultant de l'élection. C'est probablement le seul moyen d'en finir avec les incertitudes et les délais, dont le gouverneur doit souffrir autant que tout autre, et d'alléger la responsabilité qui pèse sur lui en dépit de ses efforts et de son bon vouloir que personne ne met en doute.

LA NOUVELLE TAXE D'ECOLE—Nous ignorons encore la réponse qu'aura pu faire le général Canby à la pétition qui lui a été adressée contre la nouvelle taxe d'école. Peut être le général Canby a-t-il pensé qu'il devait en référer à l'autorité fédérale supérieure, c'est à dire au président Johnson lui-même. Il est certain que cette taxe ne ressemble à aucune autre de celles qui pèsent sur nous, du moins quant à l'origine. Toutes les taxes précédentes (et nous en avons beaucoup; nous avons la taxe de ville, la taxe d'Etat, la taxe des chemins de fer, la taxe de desséchement, la taxe du revenu de l'intérieur, la taxe directe des Etats Unis, la taxe du timbre) toutes les taxes précédentes disons-nous, sont légales et ont été établies régulièrement ou par la Législature d'Etat ou par le Congrès, mais la taxe d'école n'a pas cette origine; c'est une taxe irrégulière, extraordinaire, établie par une autorité temporaire qui a besoin réellement de la sanction de l'homme duquel tout pouvoir militaire émane, c'est à dire du président des Etats Unis.

La pétition qui a été présentée au général Canby ne nous ayant pas été communiquée, nous ne savons pas au juste ce qu'elle contient, on nous assure seulement qu'elle insiste sur ce point que l'éducation des enfants noirs doit être faite aux frais du gouvernement général qui les a émancipés.

A cette raison qui a sa valeur nous ajouterons quelques considérations d'économie pour le cas où le général Canby maintiendrait la taxe. Une levée de $1 50 par $1000 fait un montant de $150,000, en ne portant qu'à 100 millions l'assessement foncier et personnel de cette année. Il était de 103 millions en 1863; comme on n'a pas abaissé l'assessement foncier et que le montant de l'assessement du personnel a dû s'accroitre, nous pensons que le dernier assessement atteindra 110 millions. C'est donc plutôt $160,000 que $150,000 que produira la nouvelle taxe d'école. Or, c'est là une somme énorme pour l'éducation des enfants noirs dont le nombre ne s'élève certainement pas au quart de celui des enfants blancs à la Nlle Orléans. Environ 12,000 enfants blancs étaient inscrits sur les rôles des écoles publiques l'année dernière, y aurait-il dans notre ville, 3000 enfants noirs, d'un âge requérant l'enseignement des écoles gratuites?

Il n'y en a peut être pas 2,000, mais admettons le premier chiffre pour faire beau jeu à ceux qui soutiennent la taxe, qui la payent sans objection, ou qui l'approuvent, admettons le chiffre de 3,000, ce chiffre est-il à 12,000 ce que 160,000 est à 240,000? On sait que le budget des frais des écoles blanches pour l'année 1865 et 1866 a été fixé à $240,000. Or, celui des écoles noires dont le nombre d'élèves ne sera pas du quart, excède les trois cinquièmes de ce budget. Au lieu d'être fixé à $70 ou $75,000, il est porté par l'autorité militaire à $150,000 ou $160,000, c'est à dire à $70,000 ou $75,000 plus haut.—Que veut-on faire de cet excédant de frais dont on ne voit pas l'application?

Serait-ce pour bâtir des écoles? Mais c'est là une affaire qui ne peut regarder que le gouvernement civil et qu'il ne pourra venir qu'en son temps, c'est à dire quand le gouvernement civil sera pleinement rétabli et exercera tout son contrôle sur l'Etat sans entraves et sans restrictions militaires. En attendant, s'il faut des maisons d'école, le meilleur moyen, le plus court et le plus économique, c'est de les louer. Mais il ne faut pas $75,000 de loyer pour 2,000 à 3,000 écoliers qui seraient, probablement, réduits à 1,500 avant la fin de l'année.

Il nous semble qu'il eût été bon de faire valoir ces considérations auprès du général Canby.

THE ROUND TABLE—Nous recevons un numéro de cette revue hebdomadaire, établie à New York, et qui reprend sa publication après une suspension de 13 mois. Cette suspension avait été occasionnée par la guerre qui avait fait perdre le patronage du Sud à tant de feuilles du Nord. La guerre finie, *The Round Table* reparaît avec des dispositions fort amicales pour le Sud où elle compte retrouver ses anciens souscripteurs. C'est là du moins l'espoir qu'exprime M William Evelyn, agent de la *Table Ronde*, à la Nouvelle-Orléans, et nous ne doutons pas que les écrivains de la Revue dont nous annonçons la réapparition ne fassent tout ce qui sera en leur pouvoir pour que cet espoir se réalise.

TELEGRAPHE SOUS-MARIN
De Paris à la Nouvelle-Orléans.

Nous lisons dans *la France*:

Pendant que nos voisins d'outre-Manche décident qu'ils persévéreront dans l'œuvre commencée, on annonce que la Compagnie française, qui se propose, elle aussi, de jeter un câble à travers l'Atlantique, pour relier l'ancien monde au nouveau monde, déploie une grande activité. D'après une correspondance adressée au *Phare de la Loire*, elle serait tombée d'accord avec le gouvernement français sur les conditions de la concession, et le Corps législatif serait saisi d'un projet de loi dès sa première session.

La route suivie par le fil français serait celle-ci: Paris à Lisbonne par la voie de terre, de Lisbonne au cap Saint Vincent aux îles Canaries en suivant le littoral marocain, des îles Canaries au cap Vert en suivant le littoral africain, avec station à Saint Louis du Sénégal et à l'île de Gorée; du cap Vert (aujourd'hui possession française) au cap Saint Roque, sur la côte du Brésil, par immersion, distance de plus de moitié inférieure à celle que devait remplir le câble du *Great-Eastern*; du cap Saint-Roque à Cayenne par le littoral américain, de Cayenne à la Nouvelle-Orléans, ou par le littoral, ou probablement par des câbles reliant les principales îles de l'archipel des Antilles.

LE STEAMER PRINCESS—Depuis le rétablissement de la navigation régulière sur les lacs, il nous manquait un steamer qui réunit à la fois les conditions de sécurité et de comfort qu'offraient les vapeurs de l'ancienne malle-poste entre la Nlle Orléans et Mobile. Cette lacune a été comblée récemment par le *Frances*, beau bateau à vapeur en fer, et qui a une grande vitesse de marche et de magnifiques emménagements joint une solidité à toute épreuve. *La Frances* ayant été construit expressément pour le service des côtes maritimes se comporte admirablement à la mer et ne craint ni houle ni bourrasque. Aussi est-il recherché de tous les voyageurs qui n'osent s'aventurer sur les légers bateaux destinés primitivement à la navigation des rivières. On lui confie aussi la plus grande partie du frêt qui s'expédie d'une ville à l'autre.

Le capitaine Forbes et les officiers sous ses ordres sont pleins de prévenances pour les voyageurs. Le service de chambre est également digne d'éloges et la table est aussi bonne qu'elle peut l'être par ce temps de disette relative de subsistances.

Les jours de départ du *Frances* sont indiqués régulièrement dans l'annonce que le lecteur trouvera à la colonne des bateaux à vapeur.

DENTISTES—Le public est prévenu que les Drs GRAIN & L. LAMM, dentistes, continuent l'exercice de leur profession, à l'encoignure des rues St-Pierre et Royale. Le succès que ces messieurs ont obtenu ne peut que les encourager à conserver leur cabinet dans cette partie de la ville.

ALMANACH DE LA LOUISIANE.—M. Francis Bouvain prépare en ce moment son Almanach de la Louisiane pour 1866, et il invite les commerçants qui désirent profiter de la grande publicité de cette œuvre populaire, à lui envoyer leurs annonces. On trouvera les conditions de [illegible] qui pour [illegible] plus loin.

ARRIVEE DU VAPEUR *CASSANDRE*.

Le steamer *Cassandre*, parti de Boston le 10 du courant, sous les ordres du capitaine D McLaughlin, est arrivé ici hier soir. Il est consigné à Geo. A. Fosdick.

La *Cassandre* est le premier vapeur de la Compagnie des steamers atlantiques, formée à Boston. Il sera suivi par le steamer Cléopâtre, navire tout neuf.

Voici le rapport du capitaine:

"16 septembre, à la hauteur de Jupiter Inlet, rencontré un steamer allant au nord; à 11 P. M passé, devant le cap de la Floride, un steamer allant au sud, supposé être le Kensington, expédié de Boston pour ce port.

"17 septembre, devant Sombrero Key, passé deux steamers à hélice, allant vers l'est: l'un hermaphrodite, gréé comme un brick, et l'autre comme un schooner. — Même date, au large du Banc Américain, parlé au brick Dragoon, expédié de New York pour Galveston.

"18 septembre, passé un steamer gréé comme un brick, allant au sud-est."

Nouvelles télégraphiques,

CONVENTION DE L'ALABAMA.

Montgomery, 18 septembre. — La discussion sur l'ordonnance d'abolition de l'esclavage a commencé aujourd'hui.

La convention passera l'ordonnance à une grande majorité, bien que plusieurs délégués, très capables, soient seulement en faveur de la proclamation d'émancipation jusqu'à ce qu'une affaire survienne et qu'on obtienne une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis.

On a passé aujourd'hui, par 80 contre 14, une ordonnance élargissant la juridiction des juges de paix et la portant jusqu'à cent piastres dans les affaires civiles.

Une autre ordonnance qui élargira aussi leur juridiction en matière criminelle, sera probablement adoptée.

Le comité a fait son rapport sur une ordonnance qui pourvoit à une élection d'officiers de comté et d'Etat, le 1er novembre, mais après discussion, le projet a été renvoyé au comité.

[*Télégrammes du 18*]

La goëlette Lorable, de Dundas, Ohio, avec 9000 boisseaux de blé, a sombré, le 18 au matin, dans un coup de vent sur le lac Ontario, à quinze milles du Phare Genessee. On n'a rien pu sauver de la cargaison.

Le sénat de la Caroline du Sud a rappelé sans discussion, l'ordonnance de sécession passée par la convention de décembre 1860.

L'Hon. R. M. T. Hunter a été relâché de Fort Pulaski sur parole, et est en route pour retourner chez lui.

R. B. Winder, qui avait été arrêté, il y a trois semaines sur la Côte Orientale, n'a pas été mis à la forteresse Monroe, comme on l'a rapporté.

On a commencé à relever le vieux Merrimac On estime que son cuivre excédera 250 tonneaux. Il a aussi une roue pesant 9 tonneaux et une immense quantité de vieux fer.

On a enlevé $30 000 du comptoir de la Compagnie Quinebaug à Danielsonville, Connecticut.

Un correspondant de Brownsville écrit au Hérald que le train de wagons impériaux de Monterey à Matamoros, qui fut attaqué il y a quelque temps, avait un quart de million en espèces.

Le déploiement des forces de Sheridan sur le Rio Grande rend les officiers mexicains quelque peu nerveux. Ils tâchent d'amadouer les hommes du Nord avec des bals et d'autres parties de plaisir semblables.

La compagnie du chemin de fer central de la Géorgie a obtenu du gouvernement un matériel roulant provisoire. Ce matériel suffit pour mettre toute la ligne en activité de Savannah à Macon et à Savannah.

Le 18, le coton, à New York, a fermé à 45 1,2 pour le middling. L'or a fermé à 43 5,8 La farine a baissé de 10c. Le porc est à 32 3,4. Le sterling est à 109 5,8.

Nouvelles par l'Ouest.

Nous trouvons les nouvelles suivantes dans les journaux de St-Louis du 14, apportés par le steamer *John Kilgour*:

Plate forme du général Slocum.

Syracuse, 13 septembre.—La lettre du major-général Slocum à John A. Green Jr., a été livrée par celui-ci à la publicité à cause de la publication d'une autre correspondance adressée comme particulière. Le général Green dit en outre qu'il publie cette lettre dans le but de couper court aux efforts faits pour nuire au général Slocum par des suppositions qu'il acceptait la nomination par hostilité contre le président, sentiment qui aurait pris sa source dans la question de l'armement de la milice du Mississipi.

Quartier-général du département du Mississippi, Vicksburg, 11 août 1865.

Mon cher monsieur: Je viens de recevoir votre lettre du 2. En réponse, je vous dirai que je suis en faveur des principes qui ont paru jusqu'ici diriger le président Johnson dans sa conduite envers le Sud—c'est-à-dire de laisser les Etats du Sud décider seuls la question du droit de suffrage.

En peu de mots, je suis d'avis qu'il faut retourner le plus promptement possible au gouvernement de la loi civile. Je crois que le véritable intérêt du pays demande une administration plus économique, un effort pour réduire la dette nationale, la substitution des cours civiles aux cours militaires, et une observation plus scrupuleuse des droits constitutionnels des Etats et des individus. Si ces vues sont celles de votre convention et si la convention me nomme pour la place de secrétaire d'Etat, j'accepterai la nomination. Et maintenant, à la grande distance où je suis de la scène de l'action, le seul moyen que j'aie de vous faire parvenir cette communication avant l'assemblée de la convention est de profiter d'une occasion qui sera passée dans quelques heures. Je laisse du reste la chose entre vos mains, connaissant vos bons sentiments pour moi et bien sûr que vous vous laisserez guider par eux, si la convention n'adopte pas la plate forme que vous prévoyez. J'espère que vous ne presserez pas mon nom.

Je suis très respectueusement,
votre obéissant serviteur, H. N. SLOCUM,
A l'hon. A. Green Jr à Syracuse, N. York.

Réduction de la marine.

Washington, 13 septembre.—A la fin de la guerre la marine n'aura pas plus de bâtiments en commission qu'au commencement de la guerre, sauf des navires blindés, on en retiendra un pour le service à Charleston, un autre à la Nouvelle Orléans et un troisième à San Francisco. Le reste sera tenu en station dans la baie de Delaware, au dessous de Philadelphie.

La Constitution de la Virginie.

Washington, 13 septembre—Une clause de la Constitution amendée de la Virginie interdit à tous ceux qui ont aidé à la rébellion, participé au mouvement ou sympathisé avec les rebelles, de voter ou d'occuper une fonction officielle. La première incapacité a déjà été écartée par l'action législative. La proclamation du gouverneur Pierpont soumet maintenant au peuple la question suivante: La prochaine Assemblée Générale sera-t-elle investie du pouvoir d'altérer ou d'amender le 3me article de la Constitution, qui est relatif aux fonctions publiques? Il ne paraît pas douteux que cette incapacité ne soit aussi levée.

M. Seward et les Fénians.

New-York, 13 septembre.—Les Fénians sont devenus une source de trouble diplomatique pour le secrétaire Seward.

L'ambassade anglaise a noté avec soin les démonstrations des Fénians: des faits et des statistiques ont été envoyés au gouvernement métropolitain et l'on dit que ces faits et documents sont devenus le sujet de communications et de demandes qui exciteront bientôt un vif intérêt national.

Les troubles de la Chine ont été grossièrement exagérés, et l'on ne doit pas attendre du département d'Etat qu'il soutienne la demande de notre ministre pour la remise ou reddition du général Burgevine qui s'est virtuellement dénationalisé lui-même en se faisant citoyen chinois.

LA MAISON DORÉE. — La rue du Canal est devenue décidément le boulevard de la Nouvelle-Orléans, boulevard de l'élégance, du luxe, et rendez-vous du beau monde. Il ne lui manquait plus que d'avoir sa *Maison dorée* pour les déjeuners délicats, les dîners de gourmet, et les fins soupers. Cette lacune va être comblée. Le premier octobre ce sera un fait accompli. M. John, le restaurateur populaire de la rue Carondelet, dont la réputation à la Nouvelle-Orléans date de 17 ans, va ouvrir, au numéro 144 de la rue du Canal, un établissement qui, sous tous les rapports, rivalisera avec son homonyme du boulevard des Italiens. La *Maison dorée* aura des salons réservés pour les dames—nous dirons les dames dans l'acception véritable du mot, car on n'y laissera pénétrer aucune personne suspecte. Jusqu'ici l'entrée des restaurants avait été pour ainsi dire interdite aux familles et aux dames par un préjugé qui avait sa raison d'être dans certaines licences. Il n'en sera pas ainsi de la Maison dorée. Le service y sera confié à des garçons de confiance qui auront toutes les prévenances désirables pour la clientèle. On trouvera dans l'établissement des lunchs à toute heure du jour et de la nuit. Enfin la cuisine et la cave seront dignes de réaliser l'approbation des plus fins gourmets.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

MARCHES DE NEW YORK.

Grand incendie dans le Maine.

LE CHOLERA.

Décès du prince Joseph Bonaparte.

Grand Incendie à Constantinople.

Proclamation de la loi martiale en Irlande.

New-York, 18 septembre.—Le coton est ferme à 45 1,2. L'or est à 143 3,4.

La graisse à 23 1,2.

New-York, 18 sept.—La partie commerçante de la ville d'Augusta (Maine) a été détruite par un incendie.

La perte est évaluée à un demi-million de piastres. Tout l'argent des banques a été sauvé.

New York, 18 sept. — En Angleterre les démonstrations des Fénians continuent de vives inquiétudes. Quatre comtés en Irlande ont été placés sous la loi martiale, et nombre d'arrestations ont eu lieu.

Une autre assemblée des détenteurs de bons confédérés a eu lieu le 4, mais on n'en connaît pas le résultat.

Il y a eu d'autres décès à Toulon ainsi qu'à Marseille. Le prince Joseph Bonaparte est mort à Rome. Sir R. W. Hamilton, l'astronome, est également mort.

Le trafic sur le coton continue diminue considérablement à Liverpool.

Un grand incendie a éclaté à Stamboul, et continuait ses ravages aux dernières dates Deux mille cinq cents maisons étaient déjà réduites en cendres. Trente autres se consumaient.

—On lit dans le *Journal de Dresde*, 24 juil: "Les deux premières journées de la fête des chanteurs allemands se sont passées suivant le programme. Plus de 15,000 chanteurs étaient venus de toutes les parties de l'Allemagne. Chaque société de chant avait son drapeau dans le grand cortège des chanteurs, où se déployaient plus de mille de ces bannières. Les sociétés de chant formées par les Allemands à l'étranger, notamment celles de Paris, Lyon, Londres, St-Pétersbourg, New-York, étaient représentées par des députations. Au grand concert de dimanche, ont assisté le roi, la reine, plusieurs princes de la famille impériale, M. de Beust et d'autres ministres. Après le concert, les hôtes de la grande halle, construite exprès, ont été convertis en tables, et les chanteurs s'y sont réunis pour passer la soirée. Plusieurs discours ont été prononcés. M. Tschirsch, de Berlin, a porté un toast à M. de Beust, qui a répondu en ces termes:

"Vous venez, Messieurs, de me faire un grand honneur et un grand plaisir. Je ne présenterai élevé mes mérites au dessus de ce qu'ils sont, car je n'ai fait autre chose que suivre mon sentiment et remplir mon devoir envers la Saxe, envers l'Allemagne, comme cela devait être. Permettez-moi de vous remercier par ce peu de mots. On a beaucoup parlé en Allemagne pendant ces dernières années.....on n'a peut être que trop parlé. Vous êtes heureux de glorifier le chant allemand, qui n'est pas né, qui restera toujours bien, qui a de l'avenir, qui peut devenir une puissance. Voilà pourquoi je vous crie: "Vive le chant allemand! vive l'association des chanteurs allemands! vive la patrie allemande!"

L'assemblée a répété ce vivat avec enthousiasme, et tous les cœurs étaient émus lorsqu'on s'est séparé.

CHRONIQUE LOCALE

TEMPERATURE.

THERMOMETRE DE C. DUMANEL, OPTICIEN, 20 septembre 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	[illegible]	25
midi	[illegible]	27
3 heures du soir	[illegible]	27
6 heures....do	[illegible]	25 1,2

ENREGISTRÉS ET ADMISSIONS.—Le nombre de votants enregistrés était, hier après midi, à 2 heures et demie, de 5,875; celui des amnistiés, de 2,795.

COUP DE PISTOLET. — M. Frank Goodman, commis du "J. A. Thompson," a été attaqué, hier, par des hommes de couleur qui avaient travaillé pour le bateau.

Ces hommes ayant demandé ce qui leur était dû, M. Goodman leur donna des certificats, et lorsqu'il s'aperçut qu'ils allaient se livrer à des actes de violence, il leur enjoignit d'avoir à quitter le bateau. Ils n'étaient alors sur le quai, armés de couteaux et de [illegible]. M. Goodman entra dans la chambre des [illegible], s'y arma et lorsque les travailleurs [illegible] de nouveau, il fit feu sur eux. [illegible] des assaillants, Henry Diggins, fut atteint à la poitrine.

BLESSÉ—Il est dit, dans le livre de police, que James McGory a été blessé d'un coup de pistolet, mardi, vers minuit, dans un corridor situé entre les Nos. 35 et 37 de la rue Commune. On suppose que le coup est parti d'un balcon. McGory a été transporté en voiture à l'Hospice de Charité.

COUR PRÉVÔTALE—Deux propriétaires qui ne s'étaient pas conformés à l'ordre No 53 relatif à la propreté des lieux, ont été condamnés chacun à vingt-cinq piastres d'amende.

—Un soldat de couleur a été condamné à un mois de détention à la geôle de police pour s'être enivré et avoir insulté des [illegible].

SENTENCE—Jules Riland, qui s'est reconnu coupable d'avoir volé sept cents piastres au No 133 de la rue des Remparts, a été condamné à dix-huit mois de pénitencier.

—Leon Davis, déclaré coupable d'avoir volé deux montres dont l'une était en or et valait deux cents piastres, a été condamné à un an de pénitencier.

DÉSERTION—Ch. Martin et Henry Elliot ont été envoyés devant le commissaire des Etats-Unis sous prévention d'avoir déserté le steamer *Morning Star*.

VOLEURS—Anne Brannan a fait arrêter dans la rue Tremé, Ch. Dixon, homme de couleur, qu'elle accuse de vol avec effraction.

—Des voleurs se sont introduits dans une maison du coin des rues Conti et Dauphine, par une fenêtre du rez-de-chaussée. Ils en ont emporté vingt-cinq piastres.

—On a enlevé, de chez M. Fee, du linge évalué à cinquante piastres.

ENQUÊTE—Le coroner a fait une enquête, hier, d'après des faits qui se rattachent à la mort de John Dowd, écrasé par une charrette des chemins de fer de la ville. Un témoin a déclaré que le défunt était pris de boisson, qu'il était sur le devant du char, que [illegible] par le conducteur, il tomba et qu'une des roues lui passa sur la poitrine. L'enquête n'est pas terminée.

A L'HOPITAL—Un nègre du nom de Wm Thompson, malade depuis cinq jours, était couché dans un terrain vague du Troisième District; on l'a fait transporter à l'hôpital.

DISPARITION—La police a été informée que M. Daniels a disparu mystérieusement depuis dimanche dernier. Il est âgé de vingt-cinq ans.

Ecriture et tenue des livres—Ceux qui veulent acquérir ou faire acquérir à leurs fils les connaissances pour occuper de bonnes places dans le commerce, se rappelleront que l'écriture et la tenue des livres y sont *indispensables* et s'acquièrent, en peu de temps au Collège Commercial de Dolbear, au coin des rues Camp et Commune. L'établissement est dirigé, avec succès, depuis plus de trente ans, par d'habiles professeurs. Voir l'annonce.

☞ On verra aux annonces que M. Angelina doit ouvrir son académie de danse, le 1er octobre, au No 170 rue du Canal.

POUR ST. MARTINVILLE—Le Rosy, bateau à vapeur léger et rapide, partira ce soir à 5 heures, pour [illegible], Franklin et St. Martinville. Le commandant de ce bateau est le capitaine William Gring, vétéran dans le service, qu'assiste M. L. F. de la Houssaye, et [illegible]. Agents: MM. J. Wilson & Cie, No 23 rue de l'Union.

Décédé hier soir, à 5 heures et demie, à l'âge de 24 ans, PHILIPPE VICTOR DOISEAU, natif de Vic, département de la Meurthe, France. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont priés d'assister sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu ce soir, à quatre heures. Le convoi partira de l'encoignure des rues Bienville et Bourbon où le corps est exposé. De l'Eglise de St. Louis.

Cercle Français
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES MEMBRES du Cercle Français se réuniront aujourd'hui, jeudi, à trois heures et demie P. M. à l'encoignure des rues Bourbon et Bienville, afin d'accompagner à sa dernière demeure leur collègue PHILIPPE VICTOR DOISEAU, âgé de 24 ans, décédé, hier, après une longue maladie.

Tous les membres de cette société, sans exception, sont requis d'être présents. Le convoi funèbre partira à quatre heures P. M. très précises.

Par ordre du Président.
21sep — Le Secrétaire, — PICOT.

ATTENTION.

☞ M. P. E. Mercier, [illegible] de la [illegible] [illegible] Voir l'annonce.

AVIS.

MM. HOFFMAN & MARKS [illegible]

Bulletin Financier.

Mercredi soir, 20 septembre.

Nous n'avons guère d'animation à constater aujourd'hui. Ni le sucré, ni la mélasse, ni les produits de l'Ouest n'ont trouvé beaucoup d'acheteurs; et bien que les acheteurs [illegible] en grand nombre en hier, il ne s'est vendu que 1500 balles. Les acheteurs ont eu l'avantage. Les exigences des facteurs et la grande quantité de coton qui n'a pas encore été livrée, ont arrêté le mouvement. Une grande partie de coton nominalement en vente s'est tenue au-dessus des prix des acheteurs, mais le fort stock sur place pousse les acheteurs à répondre à la demande aux cours [illegible] sur une petite échelle.

L'or a ouvert plus ferme à 145 à 145 1,4—ce qui est une hausse de 1,4. Il s'en vendit plus tard à 145 3,8 à 145 1,2, mais à la fin de la journée on a clos à 145 à 145 1,4. Il y avait peu d'acheteurs à plus de 145. Le taux était, hier soir, à la clôture, de 145 3,4 à 145. Les opérations embrassent $7,000, $10,000, $15,000 et $20,000 à 145; $12,000 et $30,000 à 145 1,2, $5,000, $6,000, en deux lots. Trois lots de $10,000 et $18,000 à 145 1,4; $10,000 à 145 3,8, $15,000 à 145 et $10,000 à 145 1,2—Une vente de $3,000 en demi-piastres américaines à 140. Le dernier lot de piastres mexicaines a été vendu à 140 1,2.

Le change étranger a été recherché. Les ventes de sterling ont excédé 45 000 livres dont 7000 à un taux qui n'a pas été annoncé, 3000 livres (5000 et 2000) à 154, environ 25,000 livres, en plusieurs montants détaillés, en plusieurs sommes, par une banque, à 153 1,4, 154 et 154 3,8 Il ne s'est point vendu de traites de banques. Il n'a pas été annoncé de ventes de francs, excepté une petite traite, par un banquier, à 3 62. Nous cotons le sterling à 151 à 154 1,2 celui des particuliers et 153 à 156 celui des banques; le change sur France, à 3 65 à 3 72 1,2 le premier et 3 62 1,2 le second.

Le change sur le Nord a été moins ferme. Les banques et les courtiers ont tiré, de bonne heure, sur New York, à 5,8 d'escompte; deux des institutions ont, cependant, coté leur clientèle à 3,4 et une autre a vendu à [illegible] comme à des courtiers à 7,8, mais, plus tard, la plupart de ceux qui avaient exigé 5,8 ont fixé leur taux à 3,4 et l'un d'eux, qui avait tiré à 3,4 a servi sa clientèle à 7,8. La demande n'a été que modérée sur les comptoirs, mais une banque a tiré pour $[illegible] dont la plus grande partie, avait été vendue, en forte moment. Au dehors, il y a eu un peu plus d'offres, mais nous n'avons pas remarqué de l'abondance. Les transactions comprennent une somme à vue sur New York, en quatre ou cinq sommes à 7,8 d'escompte; une somme, en deux de trois parties, à 1, un petit montant à 1 1,4; $15,000 à vue sur Boston à 1 et une somme à 1 1,8, un bon de change à cinq jours de vue à 1 1,8 et $10,000 à 1 1,4, une somme à dix jours à 1 1,4; $15,000 à trente jours à 2 1,2. Quelques chèques de banques ont été vendus, à d'autres banques, à 7,8 d'escompte.

Il s'est vendu, depuis les 740 actions de la compagnie des chemins de fer de la ville à $140 (il est question dans notre dernier bulletin) 100 actions de la compagnie du chemin de fer de Carrollton à $10 (valeur au pair, $7 50) et il y a deux jours, 10 actions de la Compagnie du Gaz à $132. Cette compagnie vendait [illegible] à $140. Il ne s'est point vendu d'autres bons de la ville depuis les quelques [illegible] en la vente de chemins de fer à 69 1/2 et quelques Consolidés à 78—vendus hier. Les premiers sont cotés à 69 à 69 1/2 et les seconds à 79 à 80

Il y a eu quelques ventes de billets de banques, à des conditions qu'on ignore. Le marché n'a guère varié.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 20 septembre.

COTON—La demande a été bonne, ce matin, à l'ouverture du marché, sans rien qui indiquât aucun changement dans les prix, mais plus tard, la demande a perdu de son activité et les acheteurs ont refusé de payer les prix demandés par les facteurs. Le marché était évidemment devenu plus faible, et les prix payés n'ont pas dépassé les chiffres les plus bas. Les ventes ont été élevées à 1500 balles dont 200 prises par des parties au 300, 300, 150, 130, 100, 100 et 67 par d'autres. Nous jugeons cependant qu'il est extrêmement difficile d'obtenir les chiffres les plus élevés pour le low middling et que 45 cts le livre ont été le plus haute enchère offerte pour du bon [illegible] low middling. Pour le moment nous reportons nos cotes précédentes: ordinary à 33 à 35 au good ordinary 36 à 38, low middling 41 à 43 et le middling 44 à 45. Nous disons good ordinary bon [illegible], c'est vendu à 38 cts.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er sept 1865	balles	6[illegible]
Reçu aujourd'hui		307
" précédemment		40[illegible]
		56[illegible]
		1[illegible]
Exporté aujourd'hui	1789	
" précédemment	37[illegible]	39[illegible]
Stock en mains et à bord de navires non expédié		[illegible]

SUCRE ET MELASSE — Nous n'avons à annoncer aucun changement dans la condition du marché, qui continue à être calme. Les approvisionnements de ces deux articles sont faibles et la demande, qui en est limitée, ne porte que de quelques spéculateurs (qui n'achètent que peu à la fois) des commerçants de la ville et des épiciers. Il n'est fait aujourd'hui quelques ventes de sucre en détail à 16 cts le livre de fully fair à prime. Raffiné 17 1/2 et le choix et 19 1/2 le jaune clarifié. Un lot de 30 boucauts de fully fair, reçu hier, s'est vendu au débarcadère 15 1/2 cts la livre. 100 barils de mélasse de Cuba ne sont vendus à des conditions qui n'ont pas encore transpiré, 20 barils de mauvaise récolte de la Louisiane ont changé de mains à 50 cts, et 20 de bonne à 70 cts le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST — Le marché, en général, a été peu animé aujourd'hui. Abstraction faite des stocks de salaison et de bacon les approvisionnements des autres produits sont amples; la demande, cependant, continue à se borner au jobbing trade seulement. Les prix sont fermes et sans changements.

FARINE — Plusieurs commerçants se sont avancés aujourd'hui et ont pris environ 1000 barils de farine dont 100 de fine à $7 75, 150 de superfine à $8 75; 100 de de good extra à $11 25, 50 d'extra de choix à $11 50, et 100 de de un trois lots à $11 87 1/2 le baril.

GRAINS ET FOURRAGE—Le marché en est bien approvisionné et il s'en fait une bonne demande locale aux prix antérieurs. Les ventes d'aujourd'hui comprennent 190 sacs de vieille avoine prise à 60 cts le boisseau, 2000 sacs de maïs blanc, en un lot, qu'on [illegible] pour l'exportation—à 80 cts le boisseau, 444 sacs de son à $1 29 les 100 livres, 400 balles de foin de choix de New York à $30 le tonneau, prix qui aurait pu être obtenu pour [illegible], et 73 balles de choix de l'Ouest à $30 pour la tonne.

PROVISIONS—Il a régné aujourd'hui, sur le marché, des dispositions meilleures, pour ce qui regarde le porc et le bacon et les prix en sont plus fermes et plus soutenus. Un lot de 50 barils de porc mess s'est vendu à $31 50 le baril. Plus tard, ce prix a été offert pour un lot de 100 barils, plein poids, mais il a été refusé. Les commerçants le vendent en détail à raison de $32 le baril; les plats côtés doivent se vendent en détail 20 cts, les plats côtés avec os à 19 c, les jambons cuits en sucre 25 cts et les épaules 18 1/4 à 18 1/2 la livre. Les épaules en lots commandent 17 1/2 à 18 cts la livre.

CORDE D'EMBALLAGE—Il s'est fait des ventes embrassant 300 rouleaux, vendus en trois lots et à des conditions privées. Nous cotons l'article 15 1/4 à 15 1/2 cts la livre.

CAFE—Il y a eu aujourd'hui une bonne demande pour le détail à 31 à 31 1/2 cts pour le Rio.

FRET—Le marché est stable et régulier, et il s'y fait une bonne somme d'affaires. Les taux sont 1 et par livre de coton sur steamships pour New York et 3/4 cts sur navires à voiles. Les navires à voiles pour Boston obtiennent 3/4 et et les steamships 1 et la livre. Les navires à voiles pour Liverpool obtiennent 3/4 et et pour le Havre 1 1/2 et la livre.

Rien de plus n'a été rapporté—Le temps sombre, pluvieux et incertain qui a régné durant toute la matinée a interrompu le cours du mouvement habituel, spécialement sur la levée et au débarcadère, lesquels sont dans un fort mauvais état.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 20 septembre 1865.

Arrivé, hier, 74 bœufs du Texas, et 100 veaux. Vendu, 150 bœufs de l'Ouest, 9 vaches à lait et 100 veaux.

A vendre, 17 bœufs de l'Ouest, 485 bœufs du Texas, 35 cochons, 400 moutons, 25 vaches à lait et 80 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	—	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	—	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	—	[illegible]
Bœuf du Texas, 1re qualité, par tête	—	[illegible]
Bœuf du Texas, 2me qualité, par tête	—	[illegible]
Bœuf du Texas, 3me qualité, par tête	—	[illegible]
Cochons, par liv. net	—	[illegible]
Moutons, par tête	—	[illegible]
Veaux, par tête	—	[illegible]
Vaches à lait, par tête	—	[illegible]
Veaux de lait	—	[illegible]

Wm Francis....J. M. Wagner....E. F. Weeks, N. O.

FRANCIS, WAGNER & CO,
Marchands de comestibles,
vins, liqueurs, etc.
EN GROS ET EN DETAIL,
Angle N. E. des rues Royale et St. Michel,
[illegible] BOBIERAL.

VANILLE.

115 Bonnes vanilles, qualité supérieure et récemment débarquées, [illegible] FRERES. [illegible] Commune.

ASSEMBLEES.

PARTI DEMOCRATE NATIONAL.

Club du 2me district représentatif.

☞ Les membres du club du 2me district représentatif sont requis [illegible] l'élection de TROIS DELEGUES à la Convention Démocrate d'Etat sera, tenu CE SOIR, 21 du courant, de 6 à 9 heures, AU COIN DES RUES ROYALE ET URSULINES, et un au Louisiane Academy, rue de Villeré.

Par ordre, — ANTHONY SAMBOLA, Président.
A. A. REE, Secrétaire.

CLUB DEMOCRATE NATIONAL.

2me district représentatif.

☞ Les membres du club sont requis de se réunir CE SOIR, dans la salle du bal d'Orléans, rue d'Orléans, afin d'élire des délégués à la Convention d'Etat. Les polls seront ouverts de 6 à 9 heures du soir.

GEORGE CLARK, Président.
O. N. DE BLANC, Secrétaire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées, à une réunion du comité, le 22 août 1865.

RESOLU—Qu'il est recommandé que les démocrates de la Nlle Orléans organisent des clubs démocratiques, dans les différents wards de la ville.

RESOLU—Qu'à l'effet d'avoir une expression fidèle des opinions des démocrates et pour éviter des irrégularités quelconques, la surprise ou la confusion, il est ordonné qu'il y ait, dans les différents wards, des élections de délégués à la convention démocratique d'Etat, lesquelles auront lieu le JEUDI, vingt un septembre 1865.

RESOLU—Que les délégués qui seront élus en vertu des résolutions ci-dessus à l'époque de la réunion de la Convention Démocratique d'Etat, nommeront un comité central de paroisse pour la paroisse d'Orléans.

J. Ad. ROZIER,
D. CRONAN, Jr, — Président.
Secrétaire

Club démocrate national du 7me district représentatif—2me District.

☞ Le 19 du courant, à une réunion de ce club, il a été résolu que l'élection de trois délégués de ce club à la Convention d'Etat qui aura lieu dans cette ville, le 2 octobre prochain—se tiendra dans la salle de réunion, au coin des rues Kerlerec et Bons Enfants, JEUDI 21 d'octobre 1865, de 6 à 9 heures du soir.

P. M. PETERSON vice-président.
FREDERIC THOMAS, secrétaire.

AVIS.

LES soussignés, qui représentent respectivement le Comité National d'Etat dont Mr. J. Ad. Rozier est Président, et le Comité Exécutif de Paroisse dont Mr. J. R. Conway est Président, sont chargés par une résolution d'annoncer aux Démocrates de la Louisiane qu'ils ont à aider les deux groupes qui adhèrent au parti basé sur des principes énoncés dans l'Adresse du Comité National Exécutif du Parti Démocrate à Washington, dont Mr. Gustave Mason est Président. Ils recommandent à tous les citoyens et votants légaux de la Nouvelle Orléans, qui désirent conduire le Parti Démocrate de la paroisse aux polls de leurs districts représentatifs, le 21 sept. entre, de 6 à 9 heures du soir, afin de choisir leurs délégués à la Convention démocrate d'Etat, laquelle aura lieu à la Nouvelle Orléans le 2 octobre 1865.

J. L. RIDDELL,
GEORGE CRONAN,
W. REED MILLS,
Au nom du Comité National d'Etat.
Nlle Orléans, 22 septembre 1865.

AVIS.

REOUVERTURE
DES
MAGASINS D'HABILLEMENTS,
213, 215 & 217,
VIEILLE LEVEE.

LEON GODCHAUX

A L'HONNEUR d'informer sa clientèle et le public en général, qu'il vient de réinstaller ses magasins de la Vieille Levée en gros et en détail, et qu'il y a un grand choix d'habillements confectionnés pour hommes et enfants, chapeaux, chemises, caleçons, chaussettes, cravates, valises, malles, &c. qu'il vendra à des prix modérés.

J. GALINIER,

143.........Rue Royale.........143

Entre St-Pierre et Toulouse,
AU 1ER ETAGE.

Grand assortiment de marchandises
POUR LES MODISTES.

FLEURS FRANÇAISES—CHAPEAUX NOUVEAUX—RUBANS—PLUMES—VELOURS—SOIERIES—PELUCHES—BLONDES—TULLES—CREPES—PERLES—FORMES, etc. Ainsi qu'une grande variété D'ARTICLES FANTAISIE pour chapeaux et lingerie.

Nouvelles réceptions d'articles par tous les steamers arrivant de New York.

VIN ROUGE, HUILE, ETC.

En Débarquement

des navires Marger et Gosben's Folly, de Bordeaux

200 barriques vin rouge, Montferrand, Siége, Ambès, Pauillac

200 caisses (12 bouteilles) vin rouge, Léon's Brand et Pauillac américain

100 caisses (12 bouteilles) vin blanc, Haut Sauternes, 50 caisses (24 demi-bouteilles) vin rouge, St Julien, Huile de Plagniol, vermouth Noilly Prat & Co. et de la Garonne, bouteilles vides, bouchons, &c., &c.

A vendre par
OSCAR BERCIER & CO.,
41 et 43 Vieille Levée.

AVANCES.

WHEELER & SHEPHERD, marchands commissionnaires, rue Carondelet, No 71, sont prêts à faire des AVANCES LIBERALES sur le coton consigné à leurs amis de Liverpool.

LA MAISON DORÉE.

M. JOHN annonce, à partir du 1er octobre prochain, son nouveau restaurant, du No 7 rue Carondelet au No 144 rue du Canal, entre Baronne et Carondelet. Ce nouvel établissement portera le nom de LA MAISON DORÉE et sera établi dans le vaste et splendide maison de M. M. Barme.

ACADÉMIE DE DANSE.

MR. ANGELINA, de retour à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il ouvrira son Académie de Danse au No 170 rue Canal, entre Baronne et Dryades, le 1er octobre prochain.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L∴ U∴

La Resp∴ Loge la Persévérance No 7 sera la [illegible] de la Louisiane [illegible] CE SOIR, à 7 heures précises, à l'installation de Pl∴ Prof∴ au lieu ordinaire de la Maçonnerie.

Tous les FF∴ de cet Or∴ sont priés d'assister à cette solennité.

Par mandement du Vén∴ de la Loge. E. MARC, 33me
Secrétaire.

Les Drs Grain & Lamm,
DENTISTES,

Continuent la pratique de leur profession, au coin des rues St Pierre et Royale.

CHIEN TROUVÉ.

Un chien d'arrêt (pointer) couleur pie et blanc, de forte taille et bien conditionné. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais de cette annonce, dans le plus bref délai possible, rue Bourbon, No 247, chez Mr. Onésime Boy.

CHIENNE TROUVÉE.

TROUVEE, dans la journée du 19 de ce mois, une chienne noire. Le propriétaire peut la réclamer en s'adressant au soussigné, et en payant les frais.

LOUIS TRICOU,
Coin des rues Champs Elysées et Gentilly.

AU PUBLIC.

J'ANNONCE à mes anciens clients qu'à partir de ce moment, j'ai rouvert mon magasin au No 46 de la rue Bienville, à une porte de la rue de Chartres, où je fabriquerai les médicaments suivants bien connus sous les noms de Vermifuge Canadien de Wiser, huile de "Palm and Mace" pour les cheveux, injection [illegible] de Van Zandt et destructeur des rats et des souris de Wiser.

Je continuerai mon commerce de médicaments patentés à [illegible] importation.

Je [illegible] du même temps, faire le courtage et les affaires de commission. [illegible]

F. W. WRIGHT,
No 46, rue Bienville

CHANGEMENT DE LOCAL.

W. M. BURNELL, ancienne, [illegible], a transporté son bureau au No 21 DE LA RUE DE L'UNION.

FONDERIE DE LEEDS.

(Etablie en 1825.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes maintenant prêts—COMME PAR LE PASSÉ—à faire des machines à vapeur, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à égrener, des moulins à scie, des presses à coton, des vis Hoxell, des fourneaux, des barres de grille, toutes sortes d'ouvrages pour habitations et bateaux à vapeur ET TOUTES LES MACHINES DONT LE SUD A BESOIN.

LEEDS & Co.

BELLE RÉSIDENCE A LOUER.

Toute la partie haute de l'immeuble No 115, 118 et 120 rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Louis. Cette demeure contient deux magnifiques salons, salle à manger, quatre chambres à coucher, vaste cuisine, galeries, chambre de bains, cabinet, terrasses [illegible], chambres à domestiques, cours, &c.

Pour les conditions, s'adresser à
E. DAVARGO & Co.
115 rue Royale.

AVIS.

Egaré dans la journée de mercredi, le 13 de ce mois, un jeune garçon du nom de LOUIS HOBARD, âgé de 12 ans. Il était sans chapeau, avait les cheveux blonds, pantalon blanc et une chemise blanche. La personne qui pourra donner des renseignements à sa famille, au No 45, rue St-Philippe, entre Chartres et Levée, recevra une bonne récompense.

Billets des Banques de la ville.

LE soussigné achètera aux prix les plus élevés du marché, les billets des banques suivantes—

CITIZENS,
MERCHANTS,
[illegible] CITY,
ORLEANS,
LOUISIANA,
[illegible] DE LA LOUISIANE
J. A. BROWN, courtier, [illegible]

THEATRE DE L'OPERA.

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL
OFFERT A
Mr. Eugene Chassaignac,
Par ses élèves, avec l'obligeant concours de M. A. BARTONET.

LUNDI, 25 SEPTEMBRE 1865.

Morceaux choisis des opéras populaires: L'Africaine, La Muette de Portici, Les Noces de Figaro, La Favorite, Les Huguenots, Le Barbier de Séville, l'Elisir d'Amore, et quelques-uns des plus admirables morceaux des célèbres compositeurs: Meyerbeer, Rossini, Auber, Helevy, Donizetti et autres. Pour les détails voir les programmes.

Prix du billet.............................$1 50

Les bureaux de location sont ouverts tous les jours de 9 heures à midi, et 3 heures P. M.

Académie de Musique.
RUE ST CHARLES.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL—Propriétaires.

CINQUIEME SEMAINE DE LA NOUVELLE TROUPE DRAMATIQUE.

Représentations TOUS LES SOIRS et le SAMEDI, à MIDI et le SOIR.

AVIS.

☞ Ni le capitaine, les propriétaires ou consignataires de la barque italienne TAMAULIPAS, de Marseille, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de cette barque.

PIAGGIO BROTHERS.
21 sep—6t — 62 et 64, Vieille Levée

AVIS.

☞ Ni le barque mexicaine TAMAULIPAS, ni son propriétaire, ni les consignataires ne seront responsables de dettes quelconques contractées par les officiers ou l'équipage de la dite barque.

AVENDANO FRERES,
Consignataires.

DEMANDE DE GOELETTES.

On désire affréter, pour un port du Mexique, une goelette de la capacité d'environ 600 barils pour le port et, pour New York, une goelette d'environ 150 tonneaux. Wabasso.

T. BRAILLER, Jr.,
Rue Gravier No 81.

GRAINES DE JARDINAGE.

LE soussigné vient de recevoir de France via New York, par le steamer Northern Light — Chez un [illegible], chez de S. Brazis. Il a également en magasin (récolte de 1865) choux assortis, navets assortis, radis assortis, salades, betteraves, laitue assortie, carottes, épinards, oignons, cerfeuil, oignons assortis, choux-fleurs, cresson et pois entre autres de toute espèce. Il rabat aux marchands de la campagne qui vont en acheter pour le détail.

D. MAUPAY,
Rue Gravier No 100

GROCERIE A VENDRE.

A vendre, une grocerie bien assortie ayant un bon stock de marchandises et une bonne clientèle. Pour plus de détails s'adresser sur les lieux, à l'encoignure des rues Orléans et Johnson.

Demande de Palfrenier.

ON demande un palfrenier PALFRENIER qui connaisse parfaitement à soigner les chevaux. On exige de bonnes recommandations. S'adresser, avant neuf heures de l'après-midi, à
W J. REID,
Rue Carondelet.

AUX DAMES ET AUX MESSIEURS,

QUI désirent acquérir une connaissance parfaite de la langue et de la littérature anglaises ou une connaissance de la composition, de l'élocution et de la déclamation anglaises.

Une dame s'adresse aux étrangers qui désirent apprendre parfaitement à parler, écrire et lire l'anglais.

Les dames pendant les leçons chez elles, ou particulièrement chez lui à leur gré.

Le prix est de douze piastres par leçon.

On donnera pour référence des messieurs distingués de cette ville. S'adresser à A. M., au bureau de l'Abeille.

L'AFRICAINE.

LES partitions, (piano et chant, et piano seul) morceaux de chant, détachés pour toutes les voix, Morceaux de piano détachés. Fantaisies des meilleurs auteurs sur l'Africaine, en dépôt.

Nouveaux morceaux faciles pour enfants sur les plus jolis opéras.

A vendre par — A. ELIE,
No 86 rue Royale

CHANGE.

CHECKS A VUE sur New York,

en sommes au gré des acheteurs à vendre par
LEVY & BIENER,
rue Carondelet No 21

MARGARET HAUGHERY,
—Successeur de F. D'Aquin & Co—

Boulangerie, coin de la Nlle. Orléans, No 78, au dessus des rues Poydras et Lafayette, Nlle Orléans.

PAINS ET BISCUITS—Elle a constamment un grand assortiment de pains, biscuits, biscuits à la [illegible], biscuits de mer, biscuits au beurre, biscuits de Boston, biscuits [illegible], biscuits pilot, [illegible], biscuits de [illegible], biscuits au sucre, etc. Elle offre aux commerçants et à tous ceux en gros à tout faire la [illegible] aux plus bas prix du marché.

SALON DE S.A.M.

101...... Rue de Chartres 101

C'EST gratuitement, qui a été fermé pendant quelque temps pour cause de réparation, vient d'être ouvert. Mention particulière a été reprise la direction, il espère avoir l'appui de son ancienne clientèle.

AVIS—AVIS.

NOUS avons ce jour transporté nos bureaux et nos [illegible] du No 59 Vieille Levée au No 61 même rue, entre Conti et Bienville.

BLANCHIN & GIRAUD.

EN DEBARQUEMENT

DU TAMAULIPAS, DE MARSEILLE.

200 barriques vin rouge, Bargaes,
20 barriques de Cette,
25 quarts Madère,
25 quarts Porto,
500 paniers huile Plagniol, véritable,
125 paniers — do — do. la bouteille,
100 caisses salsifis en conserve,
100 caisses d'eau de fleurs d'oranger,

A vendre à la Levée par BLANCHIN & GIRAUD,
61 Vieille Levée.

Dame-jeannes allemandes.

DAME-JEANNES allemandes de toutes grandeurs, constamment en magasin et à vendre ensemble ou d'une seule grandeur, par

R. R. CASTENDYK,
Rue Gravier, No 111.

A VENDRE,

UNE magnifique VITRINE avec glace française, une TENTE neuve, INSTALLATION DE GAZ, au COMPTOIR.

S'adresser au restaurant de JOHN'S,
Rue Carondelet, No 9, N. O.

ALMANACH
DE LA LOUISIANE POUR 1866

5me Année.—10,000 exemplaires.

ENVOYEZ sans tarder vos annonces ou adresses à la direction de l'Almanach pour 1866.

Annonces—$20 00 la page in 8vo.
$ 10 la ½ "
$ 6 la ¼ "

Adresses simples—25 cents.

Tout annonceur a droit également à son nom dans la LISTE D'ADRESSES. Le tirage commencera sous peu de jours.

FRANCIS BOUVAIN,
Editeur, 62 rue Bourbon,
à la Plume de Bronze.

DIVERS. DIVERS.

EN débarquement du navire italien TAMAULIPAS, de Marseille, à vendre par A. ROCHEREAU & Co., 16 à 18, rue St-Louis—

25 barriques vin rouge Bargaes,
25 paniers huile J. Plagniol, gr. bilos;
30 do de J. Plagniol gr. bilos;
30 caisses de J. Plagniol gr. bilos;
30 do de J. Plagniol, gr. bilos;
100 caisses Vermouth Noilly, Prat & Co.

Collége Commercial de Dolbear,

Au coin des rues Camp et Commune.

Dans la belle et vaste bâtisse Story.

CE Collége est constamment ouvert et a d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832 et tient sa charte de l'Etat. On trouvera dans les plus anciennes maisons de cette ville et dans tous les Etats du Sud des négociants et des teneurs de livres qui ont suivi les COURS COMMERCIAUX de tenue de livres, d'écriture, de mathématiques, de français, d'espagnol ou d'anglais. Une éducation commerciale qui met quelqu'un à même de gagner $2000 ou plus par an, est, la meilleure fortune que les parents puissent donner à leurs enfants.

Les dames et les messieurs sont invités à visiter l'établissement.

RUFUS DOLBEAR,
Président

DEMANDE DE MODISTES

En chapeaux et en robes.

DEUX bonnes modistes et une assistante couturière trouveront un emploi permanent chez
Mme DEZAUCHE, 96 rue du Canal.

Demande d'une Couturière.

ON demande une bonne Première pour un atelier de couture. Adresser la lettre d'application au bureau de la poste, boîte 1282.

VINS! HUILE! AMANDES! &C.!

100 Barriques vin rouge de Marseille très usagé,
300 paniers huile d'olive 22 et 11 onces;
25 balles amandes en coque tendre, du Languedoc;
200 caisses olives, câpres et cornichons;
100 caisses vin muscat de Frontignan;
200 caisses savon de Marseille;
50 quarts de pipe vin de Madère;
200 [illegible] de pipe vin de Porto,
30 barils olives Vertes,
100 caisses vermouth [illegible] & Cie.

En débarquement du [illegible] Tamaulipas venant de Marseille et à vendre par
ANT. LANATA,
9 et 11, rue Jefferson.

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans,

RUE ROYALE, No 4.

Nlle-Orléans, 14 septembre 1865.

CONFORMEMENT à l'article VIII de la charte de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires est convoquée, elle aura lieu à ce bureau, LUNDI le second octobre prochain, dans le but de prendre en considération la question de savoir s'il convient d'augmenter le stock de la Compagnie pour construire et exploiter le chemin de fer de la rue de la Levée et d'autres voies de la rue du Canal aux Carrollton.

J. COLE,
Président.

NOUVELLES MARCHANDISES
D'AUTOMNE
ET
BONNES MARCHANDISES
D'HIVER.

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES, 169, rue du Canal, coin Baronne, en face de l'Eglise.

M. REIMAN.

Vient de recevoir de New York, par les steamers Golden Star et George Washington, plus de 500 caisses de nouvelles marchandises achetées au COMPTANT, à très bas prix, et notre magasin étant petit, nous sommes obligés, pour faire place, de vendre à un très léger bénéfice—

500 pièces de POPELINES françaises des genres les plus nouveaux et les plus fins;

300 pièces MOUSSELINE DE LAINE des genres les plus nouveaux, et de toutes couleurs;

[illegible] pièces SOIERIES noires, de $1 50 à $7 la verge, [illegible] de SOIERIES noires, genres les plus nouveaux, [illegible] de MERINOS anglais et français à tous prix;

[illegible] de ALPAGAS, toutes, MERINOS noir;

[illegible] CHALES d'un nouveau genre, de $1 50 à $20; [illegible] Balmoral, blanches et en couleur, de 4 et 5 douz; [illegible] CORSETS, de $1 à $6.

Bas, gants, couverts, jaunes, coton, calicots, nuances, [illegible].

Comme nous avons beaucoup de demandes, les dames [illegible] par occasion de notre nouveau [illegible] de marchandises, car les employés se lassent un plaisir de les leur montrer.

Les acheteurs en gros de la campagne trouveront un rabais vingt-cinq pour cent. en s'adressant à nous avant d'acheter ailleurs.

Nous avons également 300 MANTEAUX en drap et en soie, d'un nouveau genre, et 300 BALMORALS de $2 50 à $7.

Nous sommes des arrangements, et, pour nous faire une clientèle, nous voulons que notre magasin soit connu et les marchandises se vendent à MEILLEUR MARCHÉ.

M. REIMAN,
Rue du Canal, No 169.

NELLIGAN & VON ZINKEN,

46.......... Carondelet ....46.

Vendent aux plus bas prix
ROSE EQUARRIS, MATS et VERGUES, de tout genre. Aussi, BOIS DE CHAUFFAGE, en quelque quantité que ce soit.

Les commandes sont remplies avec promptitude.

BLANCHISSEUSE ET FEMME DE MENAGE.

ON demande une BLANCHISSEUSE et FEMME DE MENAGE, rue des Remparts, No 239.

Dr. J. Theus Taylor,

Ex chirurgien de Division de l'Armée Confédérée.

S'EST établi d'une manière permanente à la Nouvelle Orléans et offre ses services au public. Son bureau et Domicile, No 9 rue du Canal près Rampart.

Heures de consultation—De huit à dix heures du matin et de quatre à six heures de l'après midi.

BISCUITS! BISCUITS!

LES soussignés ayant ajouté à leur boulangerie une machine à biscuits, annoncent à leurs clientèle et au commerce en général, qu'ils sont prêts à remplir des commandes et à les remplir ponctuellement. Ou trouvera constamment à leur établissement—

BISCUIT FRANÇAIS, — BISCUIT SODA,
do Pilote, — do à la crème,
do au beurre, sucré et aromé, — do Boston,
Pic nic

C. MARCHAL,
129 rue Dryades.

VINS, VERMOUTH, & CO.

CINQUANTE barriques vin de CETTE
25 do do vin SANDOL
60 barriques vin Pouge Fin, BORDEAUX
60 do vin St Macaire
100 do vin Courtiron Fils
100 do vin A Barillon
125 do vin L Martinand
100 do vin F F Eyquem
30 do vin Larronde Frères, Margaux
50 do vin J Donestaing
100 & 200 do vin Montferrand Th. Denost
25 caisses vin CHATEAU PAPE CLEMENT
340 do vin St Estephe PAVILLON ANDRE CAIN
200 do vin St JULIEN LAMES BRAND
100 do vin Haut Sauternes, ordinaire
25 do St Emilion
25 do St Margaux, Médoc
100 do St Julien, en 1/2 bouteilles
100 do vin CHATEAU LAFITE
200 do vin Haut Sauternes 1847
200 do vermouth NOILLY PRAT & CO
125 do huile JAMES PLAGNIOL
50 caisses de vin ALEX SEIGNETTE, en bouteilles de toutes dimensions, et Monceaux
50 do CERISES à l'eau de vie
50 do vermouth d'Italie

En débarquement du navire Marger, de Bordeaux, et à vendre par
OSCAR BERCIER & CO,
Nos 41 et 43 Vieille Levée

Vins! Eau de vie! Huile! Sardines, &c

100 barriques VIN rouge, P. Clement,
100 caisses do Bouffaut,
100 caisses HUILE Cassimiral, 11 oz. et 22 oz.
100 do CERISES à l'eau de vie, Salmon,
100 do 1/2 boites SARDINES,
200 do LIQUEURS assorties, Marie et Bruno Bonne,
200 do VINS blanc, Haut Sauternes et Saint Bonne.

[illegible] do do do do
[illegible] VINS d'Oporto, Wealls & Co.
[illegible] do [illegible]
[illegible] COGNAC, marque [illegible]
[illegible] caisses CHAMPAGNE, de qualité supérieure, en paniers et demi bouteilles,

En débarquement et en magasin, à vendre par
PIAGGIO FRERES,
Rue de la Vieille Levée Nos 62 et 64.

Vins et Vermouth.

EN débarquement du navire Goshen's Folly, de Bordeaux—

75 barriques vin de Bordeaux, St Lambert,
25 do — do — Bas côte St Macaire
30 do — do — Gueyrose,
40 do — do — Bourg, 1re côte, 1862,
237 caisses — do — St Julien,
50 do vermouth des Princes.

A vendre par — VAUDENBURG FRERES,
16 Vieille Levée.

EN DÉBARQUEMENT:

20 barriques VIN de Bargaes,
30 do VIN ROUGE de Bordeaux,
50 paniers HUILE D'OLIVE de "Plagniol",
50 caisses VERMOUTH de Noilly, Prat & Co., à vendre par — HENRY VALETON & CO,
27, 29 et 31 rue Bienville.

CIGARES DE LA HAVANE.

Tabac de la Havane

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a à vendre AUX PRIX LES PLUS REDUITS, en magasin et à la Douane, arrivés par le schooner Morris, 125 000 cigares de la Havane de toutes les grosseurs et de toutes les marques.

40 balles tabac en feuilles de la Havane,
1 caisse papier à cigarettes.

J GUMA, No 61, rue Commune.

DIVERS! DIVERS!

EN débarquement de la barque Marger, venant de Bordeaux—

40 barriques VIN ROUGE Château de Bégué à Pauillac;
25 do — do — St. Emilion;
50 paniers demi et grandes bouteilles CHAMPAGNE, Château Fleurette;
15 caisses de 100 CHAMPIGNONS au naturel, de Jh. Pinson, de Nantes;
5 caisses de 100 CEPES à l'huile de Jh. Pinson, de Nantes.

A vendre par — T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
13 & 45 Vieille Levée.

BOIS DE CONSTRUCTION!
BOIS DE CONSTRUCTION!

EN gros et en détail,
PIN BLANC
SAPIN
HEMLOCK
VOLIGES, SOLIVES
PLANCHES à plafonds, parquets, etc.

à vendre, au pied de la rue Conti, par
GRIFFIN & PORCH,
Rue Tchoupitoulas, No 22

E. MONTAGNE Jr.,

MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
RUE ST. LOUIS, No 21,

☞ Sollicite respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOUSSE, ŒUFS, VOLAILLES, et toute espèce de produits de la campagne. Il remplit ponctuellement ses ordres pour provisions, groceries et marchandises.

J. A. BLAFFER & CO,

(Successeur de WM. MASSEY)

AGENTS pour la vente de l'ALE et du PORTER de Philadelphie, de MASSEY, COLLINS & CO. ALE, PORTER et CIDRE, par barriques, par bouteilles.

Magasin pour le mise en bouteille—Rue Bienville, Nos 27 et 29.

Dépôt—Rue de la Nouvelle Levée, No 38.

Les ordres pour expéditions sont remplis avec promptitude.

TROIS CENTS BALLES TOILE D'EMBALLAGE.

300 rouleaux toile d'emballage de l'Inde,
[illegible] do do de Kentucky, supérieure,
100 demi pièces do do
100 balles FICELLE,
250 rouleaux CORDE.

En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
WRIGHT & HAGEY
11 sept—1m — 101, Gravier

Bitters Hongrois de Laipach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE

DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qui ont été et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend qu'à ces [illegible] de Bitters, [illegible] de vendre comme un article ordinaire. On les [illegible] de [illegible] [illegible] mais la [illegible] [illegible]

16 sept — 60, rue Commune.

Bladon Springs, Ala.

1er juillet 1865.

LES propriétaires de cet ancien établissement font [illegible] le public qu'il est ouvert et prêt à recevoir la [illegible]. La table sera toujours pourvue de tout ce que le marché peut fournir. Les prix sont modérés.

Un bon bateau à vapeur part de Mobile, pour les sources, [illegible].

JAMES CONNOR & Co.

A. M. D'HERA,

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Importateur de produits de Cuba et marchand de sucres et de mélasse de la Louisiane,

No 10.... RUE St-LOUIS....No 10.

☞ [illegible] et mélasses de la Louisiane et de Cuba, [illegible], en lots à la convenance des [illegible].